

Pôle « Développement et Organisation Professionnels »

→ ACCOMPAGNEMENT À LA VAE 2 (Parcours de 49h)

Publics concernés :

Salarié du particulier employeur et assistant maternel du particulier employeur ayant reçu un avis favorable de la commission de recevabilité d'IPERIA pour s'engager dans un parcours de validation des acquis de l'expérience de 49h mixant VAE et Français Langue Professionnelle (FLP).

Équipements / Accès / Accessibilité :

- Salle de formation ou bureau
- Accessibilité PMR partielle ou totale
- Adaptations pédagogiques individuelles possibles
- Une fiche accès/accessibilité sera jointe à la convocation

Profil(s) Formateur(s) :

Lydia VERDEL, Accompagnante VAE
Güler YILDIRIM, Formatrice FLE (Français Langue Etrangère) – Accompagnante VAE

- Accompagnement nouveau

Profil et pré-requis :

Avoir suivi le module ACCVAE19 et transmis le dossier de recevabilité complété à IPERIA. Le niveau d'accès requis correspond au niveau A2 du CECRL.

Objectifs de la Formation / Aptitudes et compétences :

► Action de validation des acquis de l'expérience

Etre en capacité de faire reconnaître ses compétences professionnelles acquises par l'expérience par un jury de certification afin de valider le titre à finalité professionnelle.

Contenus et durée de la Formation :

► 49h d'accompagnement : dont 28h d'accompagnement collectif VAE, 14h d'accompagnement collectif LFP et 7h de suivi individuel.

- Mettre en évidence ses compétences à partir d'une expérience.
- Formaliser et verbaliser sa pratique en décrivant des situations de travail.
- Préparer l'entretien avec le jury de certification.
- Démontrer ses compétences professionnelles.
- Mettre en évidence sa posture professionnelle : autonomie, organisation, communication, anticipation et convivialité.
- Développer des compétences descriptives, analytiques, réflexives, communicationnelles, linguistiques.
- S'auto-questionner, s'auto-expliciter, s'auto-informer, donner du sens à son action, se remettre en question, s'auto-valoriser.

Méthodes mobilisées & Modalités d'évaluation :

- Accompagnement personnalisé.
 - Alternance de temps collectifs, en binômes et individuels.
 - Supports de formation remis aux stagiaires.
 - Les ressources pédagogiques :
- Le référentiel professionnel.
- La fiche métier.
- Le dossier de validation.
- Les étapes de travail et les consignes méthodologiques pour l'élaboration du dossier de validation.
- *Suivi de l'exécution de l'action : liste d'émargement.*
- *Procédure d'évaluation : questionnaire préformation pour évaluer les besoins et le positionnement et questionnaire de satisfaction en fin de formation.*
- *Document remis à la fin de la formation : Passeport de formation (si assistant maternel ou SPE) et attestation de formation.*

Modalités d'inscription & Tarifs :

Un dossier d'inscription est à remplir au plus tard 10 jours avant le premier jour de la formation.

Formation hors quota, prise en charge avec le plan de développement pour les salariés du particulier employeur et les assistants maternels.